



Réf: 22/SC-OLUCOME/03/2015

Bujumbura, le 17/03/2015

A Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi avec les assurances de notre plus haute considération

Transmis Copies pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le 2^{ème} vice-Président de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur l'Ombudsman de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;

à Bujumbura

Objet : Demande de suspension d'attribution des terres
de KAGWEMA à « TANGANYIKA TILE
INDUSTRY (TTI) »

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre plus haute autorité pour vous demander de résoudre la question de plus de 500 personnes appartenant à 91 familles de la colline KAGWEMA, commune GIHANGA de la province BUBANZA qui, d'après eux, viennent d'être spoliées de leurs terres pour les attribuer à la société « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) », une spoliation qui pourrait avoir été validée par votre décret.

En effet, Excellence Monsieur le Président de la République, ces familles ont toujours demandé à l'administration de ne pas céder leurs terres d'une superficie de 48,5 ha à d'autres personnes. Cela transparait à travers 3 correspondances qu'elles ont adressées respectivement à Monsieur l'Administrateur de la Commune GIHANGA (27/08/2012), à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (19/02/2013) et à Son Excellence Monsieur le Président de la République (09/07/2013).

Dans leur correspondance à l'administrateur de la Commune GIHANGA, ces familles ont montré noir sur blanc, dates à l'appui, comment ces terres ne sont pas la propriété de la commune, mais leur appartiennent :

- En 1960 : sous le Roi MWAMBUTSA, ces familles ont occupé officiellement ces terres, attribués par Bourgmestre MUKE qui venait de remplacer MASUNZU ;
- En 1972 : les habitants de cette localité ont fui la guerre civile ;
- En 1977 : les réfugiés sont de retour et s'installent de nouveau sur leurs terres de KAGWEMA ;
- En 1978 : le Président de la République de l'époque, Jean Baptiste BAGAZA crée les regroupements communautaires (IBIGWATI) à KAGWEMA.

La même année, selon les témoignages de ces habitants de KAGWEMA, le Gouverneur de la province BUBANZA, Eugène SINZINKAYO, en présence du conseiller communal NDABAMBARIRE et des dignitaires (Abashingantahe) est venu demander aux habitants de rapprocher leurs maisons pour rester avec des terres suffisantes à cultiver. C'est ainsi que chaque famille a reçu une parcelle et une terre arable à KAGWEMA. La grande surprise pour ces familles est donc cette attitude de l'administration communale qui veut s'accaparer de leurs terres alors que c'est l'Etat du Burundi qui les leur a données.

Dans leur correspondance adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme le 19/02/2013, ces familles ont repris le même message, mais n'ont pas eu de réponse.

Excellence Monsieur le Président, face à une injustice flagrante qu'ils étaient en train de subir malgré les cris qu'ils ne cessaient de lancer, ces habitants de KAGWEMA ont décidé de vous envoyer une correspondance pour vous demander de leur venir en aide. Cette correspondance date du 09/07/2013. Dans cette dernière, ces habitants vous ont dit clairement que ces terres que vous voulez attribuer à cette personne leur appartiennent. Ces habitants vous ont même demandé, en tant que père de la nation burundaise, de créer une commission d'enquête pour vous enquêter de la situation et savoir réellement à qui appartiennent ces terres de KAGWEMA. Ces populations vous ont relaté l'histoire de leurs terres comme ils l'ont fait pour les correspondances adressées respectivement à l'administrateur communal de GIHANGA et à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

A sa grande surprise, Excellence, malgré les correspondances ci-haut évoquées, l'OLUCOME a été informé que le Conseil des Ministres du 25 février 2015 a décidé de concéder les terres de KAGWEMA à « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) ».

Par ailleurs, ce que l'OLUCOME ne comprend toujours pas, Excellence Monsieur le Président, c'est que les terres de 91 familles peuvent être cédées à une seule famille, propriétaire de la société « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) », nouvellement créée.

En outre, les habitants de KAGWEMA ne comprennent pas comment cette famille propriétaire de « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) » et originaire de la Commune MWUMBA, province NGOZI, puisse venir spolier les terres des habitants de KAGWEMA en commune GIHANGA ! A ce niveau, d'après eux, il y a anguille sous roche, Excellence !

Excellence Monsieur le Président, comme vous venez de procéder pour la place abritant l'ancien Marché Central de Bujumbura, l'OLUCOME vous demande avec insistance de suspendre l'attribution de ces terres à « TANGANYIKA TILE INDUSTRY (TTI) », en attendant que la question soit minutieusement étudiée pour éviter de spolier les terres des populations qui les ont eues légalement.

Par ailleurs, pendant la période préélectorale, que ce soit en 2005 ou en 2010, et aujourd'hui, il s'observe des commissionnaires burundais et étrangers qui se retrouvent dans tous les dossiers. Ces commissionnaires rouleraient pour certains individus haut placés de la République, et c'est le pays qui devra payer après. Nous citerons, par exemple les dossiers SINO AFRICA ; TANGANYIKA TILE INDUSTRY ; ARREDA HOMES LIMITED (pour les maisons préfabriquées) ; Le marché du matériel militaire dont plus de la moitié du matériel est défectueux ; Le récent achat de l'avion présidentiel ; Le récent marché de l'achat du matériel militaire par une personne proche de vous envoyée directement en République Centrafricaine sans passer par la voie autorisée, sans même passer dans les marchés dites « secrets » ; Les uniformes militaires achetées à la société JIHUA ; etc. A titre d'exemple, Excellence, pour la société ARREDA, les documents à notre disposition montrent que les commissionnaires vont avoir une somme de 2.700.000 S USD, et seraient à couteaux tirés pour ces fonds. Et pour la société JIHUA, l'on voit qu'on a attribué une commission de 400 millions Fbu aux commissionnaires burundais. Cela se fait, malheureusement, en violation de toutes les procédures du pays. Ce qui fait que certains individus haut placés et leurs acolytes gagnent au détriment de l'Etat et du reste de la population qui croupit dans une misère sans nom.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.



C.P.I à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Energie et Mines ;